

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 28178
Numéro SIREN : 843 959 057
Nom ou dénomination : Ô Voyageurs

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2022 sous le numéro de dépôt 49546

Ô VOYAGEURS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.057.000 euros

Siège social : 7 rue d'Artois, 75008 PARIS

RCS PARIS 843 959 057

(Ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit mars, à 18 heures,

les actionnaires de la société Ô VOYAGEURS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, par visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires. La feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Benoît PÉTIN préside la séance en sa qualité de représentant légal de la société BEAUVAU CAPITAL, Président de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par le président de séance permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social de la Société et ayant le droit de vote.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée générale est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des actionnaires présents ou représentés conformément aux dispositions légales applicables.

La société KPMG, Commissaire aux comptes, dûment convoquée est absente et excusée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence signée par le président à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ;
- Le rapport du président et la lettre de démission du président ;
- Le projet de textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Les formulaires de vote à distance.

Le président déclare que tous les documents qui, en application des dispositions légales ou réglementaires doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou qui doivent leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

En préambule, le Président informe l'assemblée que la société KPMG, Commissaire aux comptes (« CAC »), a informé la société Ô Voyageurs de son souhait de démissionner de ses fonctions de CAC à l'issue de l'AG de l'approbation des comptes au 31/12/2021. Le Président a précisé qu'il avait initié un premier contact avec la société HELEOS Audit, Mr Jean-Luc Hébert, CAC de la société 3C et Team Ile, filiale d'Ô Voyageurs, pour obtenir une lettre de mission de leur part concernant la société Ô Voyageurs. La prochaine assemblée devra statuer sur le changement de CAC et valider un nouveau CAC pour la société Ô Voyageurs.

Suite à l'AG du 4 mars 2022, la société SEEK avait indiqué vouloir faire une offre de rachats auprès de certains investisseurs minoritaires, ce qui a été confirmé par certains investisseurs minoritaires lors de l'assemblée, certaines modalités devant encore faire l'objet de négociations entre les parties.

Le président met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

Prise d'acte de la démission du Président

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société BEAUVAU CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue d'Artois – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 539 802 173, de ses fonctions de président de la Société, déclare renoncer au bénéfice du délai de préavis prévu dans les statuts de la Société et accepte que la démission de la société BEAUVAU CAPITAL prenne effet ce jour.

Vote pour : 6.007.000

Vote contre :

Abstention : 2.050.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président, en remplacement de la société BEAUVAU CAPITAL, à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

La société S.E.E.K., société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue d'Artois – 75008 Paris, identifiée sous le numéro 853 439 644 RCS Paris, représentée par son président, Monsieur Sacha Kempf,

La société S.E.E.K. exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société S.E.E.K. a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions

Vote pour : 5.972.000

Vote contre :

Abstention : 2.085.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Vote pour : 6.007.000

Vote contre :

Abstention : 2.050.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance, et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée.

Le présent acte sous signature privée, visualisé et horodaté par la société DocuSign en sa qualité de service d'horodatage qualifié par l'ANSSI, aux jour mois et an indiqués ci-dessous, a été signé par le(s) comparant(s) à distance au moyen du procédé de signature numérique qualifiée délivré par cette même société en sa qualité d'autorité de certification qualifiée par l'ANSSI.

Fait à Paris,
Le 28 mars 2022

Benoît Pétin

Le président de séance

M. Benoît PÉTIN

Sacha Kempf

La société S.E.E.K.

M. Sacha KEMPF*

** signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président »*